

**FICHE DE RESERVATION "NUIT EN FORÊT"  
 2019**

<b>Code d'identification :</b>			
Nuit du :	Nom de la structure :		
Au :	Adresse :		
Heure d'arrivée :	Ville :		
Heure de départ :	Tel :		
Activité Parc le:	Mail :		
Prestations	Quantité	Tarifs	Total
<b>Prestation Nuit en forêt ( Prévoir en sus la taxe de séjour : 0,22 € par nuit et par personne majeure)</b>			
<b>Tipis</b> accueillant 5 personnes (Hors taxe de séjour)		49€/tipi	
<b>CabaneTrappeur</b> accueillant 4 personnes (Hors taxe de séjour)		59€/cabane	
<b>Carbet</b> accueillant 18 personnes (Hors taxe de séjour)		9€/pers	
<b>Carbet</b> accueillant 12 personnes (Hors taxe de séjour)		9€/pers	
<b>Prestation supplémentaire</b>			
<b>Formule Petit déjeuner</b> Boisson chaude au choix, pain frais, viennoiserie, beurre, confiture, nutella et jus d'orange		6,50€/pers	
<b>Pack couchage</b> (couette, oreillers)		8€/lit	
<b>CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION</b>			
<p><u>Réservation</u> : Elle devient ferme lorsque l'acompte de 30 % sur le total de l'activité est arrivé à Pyrénées Hô</p> <p><u>Annulation du fait des participants</u> : <b>Plus de 15 jours avant la date de l'activité</b> : remboursement intégral.</p> <p><b>Moins de 15 jours avant la date de l'activité</b> ou en cas de non présentation des participants, l'acompte n'est pas remboursé.</p> <p><u>Annulation du fait de Pyrénées Hô</u> : Remboursement intégral de l'acompte.</p> <p><u>Modification du programme ou de date</u> : Si pour des raisons particulières et imprévisibles le programme prévu ne peut être réalisé, un programme de remplacement sera étudié et décidé en accord avec le responsable du groupe.</p> <p>Prenez connaissance du règlement intérieur sur le site Internet de Pyrénées-Hô : <a href="http://ww.pyrenees-ho.com">ww.pyrenees-ho.com</a></p>			
<b>Acompte de 30 % de la totalité de la réservation, soit :</b>			
Date:	Signature:		
<b>N'oubliez pas : lampe et "kit allume feu" si vous souhaitez faire des grillades</b>			

# Règlement intérieur Espace «Nuit en forêt».

Il s'agit d'hébergement de courte durée dans la forêt, **sans eau ni électricité**

La zone est divisée en plusieurs espaces :

- • **Tipis** avec un feu de camp au milieu,
- • **Carbet** avec un feu de camp,
- • **L'espace abri couvert** avec des tables, des bancs et un feu de camp
- • **sanitaires** secs à lombric compostage.

## **Sont inclus dans la prestation :**

- La mise à disposition d'un hébergement équipé d'un matelas,
- L'utilisation des espaces communs (feu de camp, abri couvert et sanitaires secs),
- L'utilisation de l'espace douche ouvert **de 18h à 10h 30** (près de l'accueil, en partie basse du site)
- L'accès à un parking privé à l'intérieur du parc, pour la nuit **de 18h à 10h**,
- L'acheminement des affaires avec un véhicule tout terrain (**sous réserve de l'heure d'arrivée**).

## **Conditions particulières d'accès :**

- Acquiescement du droit d'entrée à la formule « **nuits en forêt** », ainsi qu'à l'une des formules activités «Solé'hô», «Accr'hô» ou «out parc» : escalade, canyon ou via ferrata.
- Avoir pris connaissance du présent règlement.
- Pyrénées hô n'étant pas un centre d'hébergement, la direction se réserve le droit de limiter les nuitées.
- Les animaux de compagnie sont interdits.

## **Horaires d'arrivée :**

- **16h** : en octobre
- **17h** : hors juillet et août
- **18h** : en juillet et août

A votre d'arrivée, un membre de l'équipe Pyrénées Hô se tiendra à la buvette et sera à votre disposition pour :

- Vous informer du règlement,
- Vous expliquer en détail le fonctionnement,
- Organiser l'acheminement de vos affaires vers l'espace «nuits en forêt».

**La Direction demande à tous ses clients d'adopter un comportement respectueux et responsable dans l'enceinte du parc entre 18 heures et 10 heures afin que tous apprécient pleinement ce moment de convivialité.**

## **Voici quelques consignes à respecter :**

1. Feu de camps dans les espaces prévus
2. Interdiction de fumer dans les hébergements
3. Prendre connaissance des panneaux spécifiques à l'utilisation de chaque espace
4. Respecter le matériel (toiles des matelas, tipis etc.)
5. Respecter l'environnement naturel en ramassant tous les déchets, même les plus petits au fur et à mesure (morceaux de papier aluminium, emballage des bonbons, mégots etc.)
6. Respecter les voisins de camp (éviter les nuisances sonores)
7. Surveiller les enfants afin qu'ils ne partent pas sur les chemins ou dans la forêt

## **Sécurité et dégradations:**

- Une liste du personnel médical de garde est affichée dans les sanitaires et devant la cabane de Trappeur.
- Des extincteurs sont placés sur chaque espace d'hébergement.
- **Attention**, tout « dégoupillage » non justifié ou toute utilisation abusive des extincteurs vous sera facturé environ 250 € (frais de déplacement du technicien + remplissage).
- Lors de l'état des lieux sortant toute dégradation (sur le site et l'hébergement) **sera facturée** en plus de la prestation.

**La direction décline toute responsabilité d'accident ou d'incident en cas d'utilisation des jeux hors horaires d'ouverture du Parc.**

## **Horaires de départ de l'espace « Nuits en forêt » :**

- **9h00/9h15** : petits déjeuners servis en terrasse à la buvette
- **9h45/10h** : le personnel du parc acheminera les affaires des clients vers les véhicules,
- **9h45/10h** : Les véhicules doivent être retirés du parking privé.